



Jour de repos pour un 80%

Par **Jaja60**, le **19/10/2016** à **17:51**

Bonjour,

Je reprends bientôt mon poste de teleconseillere après mon congés maternité.
Mon entreprise ouvert du lundi au samedi, lorsque nous travaillons le samedi nous avons un autre jour de repos dans la semaine.

Suite à mon 80%, j'ai demandée mes mercredi.

Ma question est :

Est ce que mon employeur peut me mettre mon jour de repos sur mon jour de 80% quand je travaillerai le samedi, soit le mercredi en repos + 80% ? Ce qui donnerai que je travaille le lundi,mardi,jeudi,vendredi et samedi tout en étant à 80% donc 5 jour par semaine.

Merci pour vos réponses

Par **morobar**, le **19/10/2016** à **18:32**

Bonsoir,

Non il ne peut pas, même en payant ces heures comme des heures complémentaires.
En effet un salarié à temps partiel ne peut en aucun cas travailler au niveau de l'horaire habituellement pratiqué dans l'entreprise, ici 35 h.je suppose.